

soi mais qui ne devrait être permise qu'en dernier ressort, lorsque tous les moyens mis à la disposition de la personne concernée auront été épuisés, il est évident que ce serait un autre pas dans la voie du bien-être social de nos anciens combattants. Comme l'a suggéré l'honorable député de Kootenay-Ouest, je suis d'avis que ce bill devrait être renvoyé au comité des affaires des anciens combattants.

(Traduction)

L'hon. J. Watson MacNaught (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par l'honorable député de Saint-Denis (M. Denis):

Que ce bill soit lu pour la deuxième fois, mais que le sujet en soit déferé au comité permanent des affaires des anciens combattants.

(L'amendement est adopté.)

La proposition modifiée est adoptée.

L'hon. M. MacNaught: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il serait injuste d'entreprendre maintenant l'étude d'un autre bill d'intérêt public; par conséquent, je propose que vous déclariez qu'il est six heures.

M. l'Orateur: Comme l'heure consacrée à l'examen des mesures d'initiative parlementaire est expirée, la Chambre reprend maintenant les travaux interrompus à cinq heures.

L'OFFICE DE DÉVELOPPEMENT ET DE PRÊTS MUNICIPAUX

MESURE VISANT À ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten, et passe à la suite de la discussion sur le projet de résolution de l'honorable M. Gordon, qui est ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure destinée à stimuler l'emploi au Canada grâce à une aide financière sous forme de prêts aux municipalités, dont l'objet consiste à permettre à ces dernières d'étendre et d'accélérer la mise en voie de leurs programmes de travaux d'envergure, sous réserve de l'assentiment des provinces en cause; ladite mesure, à cette fin, prévoit la création, au Fonds du revenu consolidé, d'une caisse spéciale d'au plus quatre cents millions de dollars affectés aux prêts qui seront consentis aux municipalités et à certaines autres autorités municipales pour des projets de travaux importants entrepris par les municipalités; elle prévoit l'établissement d'un Office de développement et de prêts municipaux, chargé de la gestion de la caisse ainsi créée, autorise l'acceptation d'obligations municipales en garantie de ces prêts, permet la remise de certains prêts ainsi consentis, à condition que les travaux pour lesquels ils ont été avancés soient complétés à une certaine date, et statue sur d'autres questions connexes et accessoires.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Fairweather: Monsieur le président, cette salve d'applaudissements de la part d'une Chambre remplie inspire beaucoup de confiance et un grand désir de poursuivre le débat. Lorsque le timbre est venu à mon secours, à cinq heures, je parlais de l'inquiétude que m'inspire le fait que ce sont les districts métropolitains qui bénéficieraient le plus de la mesure envisagée, selon la résolution préliminaire que nous étudions. Pourtant, je crois qu'il est exact de dire qu'il y a plus de chômage dans les régions moins peuplées.

A mon sens, on peut estimer que le ministre a laissé entendre cet après-midi que la priorité accordée par le gouvernement à la présentation de cette résolution montre que c'est une des décisions les plus importantes du programme d'action tant annoncé; mais n'est-il pas remarquable que cette véritable pièce maîtresse de l'offensive contre le chômage doive prendre la forme de nouveaux emprunts par les municipalités? C'est un fait, quelles que soient les clauses de remises, les annulations ou les autres appâts. Il faut avouer, je suppose, que presque chaque nouveau programme conçu par le gouvernement a pour effet d'augmenter les impôts mais, à mon sens, le dispositif mis de l'avant par cette résolution est plus adroitement indirect et obscur que la plupart. Cela symbolise peut-être notre époque, que le public puisse être si facilement séduit par des déclarations politiques prétentieuses.

Il est clair que tous les députés ont le droit d'étudier soigneusement les mesures visant à multiplier les emplois; un débat raisonnable dans ce domaine devrait englober les intéressants projets du gouvernement antérieur. Je vais me méfier de mon vice et éviter d'énumérer les réussites d'un autre gouvernement, mais je voudrais citer l'une d'entre elles, car elle témoigne de ce que j'appelle l'emploi créateur de l'argent.

Le programme de subvention à la construction navale intéresse de près ma circonscription, qui est, pour parler comme les sociologues du XX^e siècle, le dortoir d'une région urbaine. Ses habitants ne vont en ville que pour y travailler. En évoquant le programme de construction, je songe à la société de construction navale et de cales sèches de Saint-Jean; il y a quelques années, elle n'avait que deux cents employés environ et du matériel presque hors d'usage. Aujourd'hui, elle emploie près de 2,800 personnes. Ce progrès est dû, sinon entièrement, du moins en grande partie, au programme de subventions, ainsi qu'à l'initiative et à l'énergie du président actuel de l'Office.

Ce programme m'intéresse parce qu'il emploie de façon créatrice des deniers de l'État.